

2021/0051
DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt et un, le huit mars, à 17 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 16

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. PETIT. CHATELAIN. CHRETIEN. WERY.
RAVIDAT. ASCONE.

Mmes MERCIER. BLANDO. WAUCHER. CAFFIAU. STALLA. WAUCHEUL.

Absent ayant donné pouvoir : Mme DELTOUR à Mme BLANDO.
M. COQUELET à M. WERY.

Absents : Mmes DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : Vote du budget primitif 2021 de la commune.

Monsieur le Maire présente le projet du Budget Primitif pour l'année 2021 qui intègre les résultats reportés 2020 :

Fonctionnement :

- Dépenses 3 430 300,73 €
- Recettes 3 430 300,73 €

Investissement :

- Dépenses 4 725 704,63 €
- Recettes 4 725 704,63 €

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Vote le Budget Primitif 2021 ainsi présenté.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 07 AVR. 2021
Le Maire,

